

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
2 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à douze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MASQUIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BOUQUET, Maire.

Date de convocation le 19 mars 2024

PRESENTS : BOUQUET Thierry - REY Michel - BUZARE Catherine -
MOLINIE Anthony - VEYSSIERE Reyne.

ABSENT : M. LURIAU Thierry.

Procuration : Mr Frédéric DE KEYSER à Mr Michel REY

Secrétaire de séance : Mme VEYSSIERE Reyne

7.2 – FISCALITE / 001-2024

1 – Vote des taxes locales du Budget 2024:

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux des impôts locaux communaux de l'année 2024 à partir des nouvelles règles fiscales et des bases d'imposition des états transmis par la Direction Départementale des finances publiques d'Agen.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

➤ **DECIDE** de voter les taux comme suit pour l'année 2024 :

- Foncier Bâti : 39,91 % (taux communal + taux départemental)
- Foncier Non Bâti : 49.82 %
- Taxes d'habitations R.S. : 8,14 %

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1.3 - FINANCES LOCALES / 002-1-2024

2 – 1 - Vote du compte administratif Communal 2023 :

Monsieur le Maire demande à statuer sur le compte administratif COMMUNAL 2023 comme suit :

Commune

Investissement

Dépenses	Réalisé :	31.794,12 €
	Reste à réaliser :	227.053,00 €
Recettes	Réalisé :	95.922,24 €
	Reste à réaliser :	165.400,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Réalisé :	110.277,77 €
Recettes	Réalisé :	162.025,70 €

Résultats de clôture de l'exercice 2023

Investissement	+	64.128,12 €
Fonctionnement	+	51.747,93 €
Résultat global 2023	+	115.876,05 €

Le maire s'étant retiré le conseil municipal à :

5 voix POUR, approuve le compte administratif 2023 communal.

7.1 - FINANCES LOCALES / 002-2-2024

2.2 : Affectation des résultats Commune 2023 :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence du Maire, après avoir pris connaissance des éléments financiers du Compte Administratif de l'exercice 2023 :

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
- **Considérant** que le compte administratif 2023 fait apparaître :

COMMUNE

Un excédent de fonctionnement de 2023 de	38.718,26 €
Un excédent reporté année 2022 de	13.029,67 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	51.747,93 €
Un excédent d'investissement de	64.128,12 €
Un déficit des restes à réaliser de	61.653,00 €
Soit un excédent de financement de	2.475,12 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2023 : excédent	51.747,93 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	51.747,93 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	64.128,12 €

Approuve l'affectation du résultat 2023, à 6 voix POUR.

7.1 - FINANCES LOCALES / 002-3-2024

2 - 3 Vote du compte de gestion communal 2023 :

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le compte de gestion est établi par le percepteur de VILLENEUVE SUR LOT (SGC Villeneuve-sur-Lot) du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

A 6 voix POUR le compte de gestion communal 2023 est approuvé.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 003-1-2024

3 - 1 - Vote du compte administratif des Gîtes communaux 2023 :

Monsieur le Maire demande à statuer sur le compte administratif 2023 du budget des gîtes communaux, comme suit :

<u>Gîtes</u>		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Réalisé :	24.550,00 €
	Reste à réaliser :	1.100,00 €
Recettes	Réalisé :	21.122,38 €
	Reste à réaliser :	550,00 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Réalisé :	734,59 €
Recettes	Réalisé :	32.778,35 €
Résultats de clôture de l'exercice		
Investissement		- 2.158,02 €
Fonctionnement		32.043,76 €
Résultat global 2023 excédent		+ 29.885,74 €

Le maire s'étant retiré le conseil municipal à :

5 voix POUR approuve le compte administratif 2023 des gîtes communaux.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 003-2-2024

3 - 2 Affectation des résultats des Gîtes communaux 2021 :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence du Maire, après avoir pris connaissance des éléments financiers du Compte Administratif de l'exercice 2023 des Gîtes Communaux :

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
- **Considérant** que le compte administratif 2023 fait apparaître :

COMMUNE	
Un excédent de fonctionnement de 2023 de	12.815,41 €
Un excédent reporté année 2022 de	19.228,35 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	32.043,76 €
Un déficit d'investissement de	2.158,02 €
Un déficit des restes à réaliser de	550,00 €
Soit un besoin de financement de	2708,02 €
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31.12.2023 : excédent	32.043,76 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	2.708,02 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	29.335,74 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	2.158,02 €

Approuve l'affectation du résultat 2023 des gîtes communaux, à 6 voix POUR.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 003-3-2024

3 - 3 Vote du compte de gestion des gîtes communaux 2023 :

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le compte de gestion est établi par le percepteur de VILLENEUVE SUR LOT (SGC Villeneuve-sur-Lot) du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

A 6 voix POUR le compte de gestion communal 2022 est approuvé.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 004-1-2024

4 - 1 Vote du Budget Primitif Communal 2024 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du Maire, vote le Budget Primitif 2024 Communal comme suit :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	248.897,00 €	(dont 227.053,00 € de RAR)
RECETTES	248.897,00 €	(dont 165.400,00 € de RAR)
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	209.074,00 €	
RECETTES	209.074,00 €	

Le Conseil Municipal à 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

- **APPROUVE** et vote le Budget Primitif 2024 Communal,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 004-2-2024

4 - 2 Vote du Budget Primitif 2024 des Gîtes Communaux :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du Maire, vote le Budget Primitif 2024 des gîtes communaux suit :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	6.258,00 €	(dont 1.100,00 € de RAR)
RECETTES	6.258,00 €	(dont 550,00 € de RAR)
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	42.985,00 €	
RECETTES	42.985,00 €	

Le Conseil Municipal à 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

- **APPROUVE** et VOTE le Budget Primitif 2024 des Gîtes Communaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.5 – SUBVENTIONS / 004-1-2024

4 - Budget Primitif 2024 : Vote des subventions aux associations et personnes de droit privé :

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur le versement de subventions pour l'année 2024 au bénéfice des organismes et personnes suivants :

Article 65748 :

Amicale des sapeurs-pompiers TOURNON	50,00 €
Anciens combattants	50,00 €
Association Pays-d'Autrefois	100,00 €
Comité des fêtes de Masquières	1.600,00 €
Côteaux fleuris Tournon d'Agenais	50,00 €
Gens de terroir	200,00 €
MAM du Bonheur de Mauroux	50,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** de porter au budget 2024 à l'article 65748 la somme pour les subventions présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / 005-2024

5 - Projet d'aménagement d'un équipement multisport :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un équipement multisports « city-stade » évoqué lors du précédent conseil municipal en date du 6 février dernier.

Après différentes études, Monsieur le Maire présente le coup financier estimé à cette opération, soit : **74.044,00 € H.T. soit 90.052,80 € T.T.C.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes aides pouvant être sollicitées pour ce type d'opération, à savoir : l'ANS (Agence Nationale du Sport), la DETR et le FACIL.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur cette opération et le plan de financement suivant :

Opération N°530 – « projet d'aménagement d'un équipement multisports « city-stade » :

Plan de FINANCEMENT :

Dépenses : Opération N°530 articles 2188

Recettes : Opération N°530 articles 132

Coût total T.T.C	-----	90.052,80 €
Coût total H.T.	-----	75.044,00 €
T.V.A	-----	15.008,80 €
DETR 10%	-----	7.504,00 €
FACIL 10%	-----	7.504,00 €
MSA 10 %	-----	7.504,00 €
ANS 50%	-----	37.522,00 €
Autofinancement	-----	15.009,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** le lancement de cette opération d'investissement N°530
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **SOLLICITE** les subventions correspondant au plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Questions diverses :

- **Organisation des Elections Municipales Complémentaires en date du 7 et 14 avril 2024 :**

Scrutin du 7 avril 2024

Membres du BUREAU DE VOTE

Président	Titulaire :	Thierry BOUQUET
Assesseurs	Titulaire :	Michel REY
	Titulaire :	Anthony MOLINIE
Secrétaire :	Titulaire :	Michel REY

08H00 – 10H30	Jean-Michel HAMARD – Michel REY – Sandrine BOUYSSOU
10H30 – 13H00	Anthony MOLINIE - Aurélie BOUYSSOU
13H00 – 15H30	Baptiste BALIQUE – Thierry BOUQUET – Jean-Luc AVEQUIN
15H30 – 18H00	Jérôme COUDERC – Michel REY – Fabian DETAILLE

Scrutin du 14 avril 2024

Membres du BUREAU DE VOTE

Président	Titulaire :	Thierry BOUQUET
Assesseurs	Titulaire :	Michel REY
	Titulaire :	Anthony MOLINIE
Secrétaire :	Titulaire :	Michel REY

08H00 – 10H30	Jean-Michel HAMARD – Michel REY – Sandrine BOUYSSOU
10H30 – 13H00	Anthony MOLINIE - Aurélie BOUYSSOU
13H00 – 15H30	Baptiste BALIQUE – Thierry BOUQUET – Jean-Luc AVEQUIN
15H30 – 18H00	Jérôme COUDERC – Michel REY – Fabian DETAILLE

La séance du conseil municipal du 2 avril 2024 est levée à 16h00.

**Fait et délibéré les jour, mois et an.
Ont signé au Registre les membres présents**

BOUQUET Thierry

REY Michel

BUZARE Catherine

MOLINIE Anthony

VEYSSIERE Reyne